

METTET

Opération de Développement Rural

Compte rendu de la 4^{ème} réunion de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

Salle du Conseil communal

Le 23 juin 2026

Présents : 28 personnes dont 25 membres (liste de présence en annexe)

Principaux acronymes :

AD	Agent de Développement
BEP	Bureau Économique de la Province (de Namur)
CLDR	Commission Locale de Développement Rural
DD	Développement Durable
FRW	Fondation Rurale de Wallonie
GT	Groupe de Travail
IC	Information et Consultation
ODR	Opération de Développement Rural
PCDR	Programme Communal de Développement Rural

Ordre du jour

1. Introduction et approbation du compte rendu de la réunion du 19/05/2026
2. Parties 1 et 3 du PCDR : échanges et approbations
3. Présentation de la liste définitive des projets
4. Priorisation des projets
5. Les prochaines étapes
6. Divers

1. Introduction et approbation du compte rendu de la réunion du 19/05/2026

Le compte rendu de la réunion du 19 mai 2026 est approuvé sans remarque.

2. Parties 1 et 3 du PCDR : échanges et approbations

Les parties 1 et 3 du Programme Communal de Développement Rural ont déjà été présentées à plusieurs reprises. L'idée de ce point est de récolter les dernières remarques à ce sujet pour que les bureaux d'études puissent mettre à jour ces documents conséquents en une seule fois durant l'été.

Beaucoup de membres ont déjà fait leurs remarques via mail et lors des réunions précédentes. M. Pilati conclut ce point en rappelant que la CLDR sera amenée à approuver l'ensemble du PCDR en toute fin de processus.

3. Présentation de la liste définitive des projets

M. Pilati rappelle que lors des dernières réunions de la CLDR, 40 propositions de projets ont été triées, regroupées et corrigées par la CLDR. Depuis ces deux séances, une analyse de ces résultats a été menée par le BEP, la FRW et le Collège communal, débouchant sur une liste « définitive » de 34 projets.

Quels changements ?

- Certains projets sont désormais en cours et inscrits dans le lot 0 : la participation de la CLDR à la réflexion sur le Schéma de Développement Communal (SDC) ; trois projets issus du Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) pour lutter contre les inondations ; la création d'un office du tourisme (dans le château de Scry); la création d'un jardin public avec skate-park sur l'ancien terrain de football de Mettet.

Modifications de certains intitulés

- La création d'un office du tourisme (lot 0) devient le nouveau projet « Valorisation et promotion de l'offre culturelle et touristique ».
- Le projet « Mise en place d'actions pour la mise en valeur de produits locaux » n'est plus rattaché spécifiquement au site de l'ancienne gare de Mettet.
- Deux fiches-projets sont prévues pour la scierie d'Ermeton (en deux phases).
- L'intitulé « Création d'un sentier didactique à Oret » est élargi afin de ne plus se limiter au seul site d'Oret.
- Le projet « Aménagement d'espaces en faveur de la lutte contre les inondations », ainsi que celui de « Végétalisation des espaces publics », sont transformés en deux fiches prévoyant des aménagements en faveur de la lutte contre les inondations d'une part et, d'autre part, en faveur de la biodiversité.

Projets non retenus par le Collège communal

- Rénovation et embellissement de la Place de Devant-les-Bois.
- Création d'un espace de rencontre à Biesmerée.
- Bus-cinéma.
- Restauration des ouvrages d'art (pont), réintégrée dans la fiche-projet relative à la valorisation du patrimoine.

À ce stade de la réunion, plusieurs questions émergent de l'assemblée :

- Un membre demande pourquoi le projet « Valorisation et promotion de l'offre culturelle et touristique » n'est pas lui aussi intégré à la fiche de création d'un office du tourisme en lot 0. Le projet de créer cet office dans le château de Scry est en cours et la Commune est actuellement en train d'embaucher un employé pour le faire vivre. Seul cet aspect-là de la fiche initiale est en cours, il était donc intéressant de garder une fiche pour tout le reste (activités de promotions, de mises en valeur et autres).
- Un membre se questionne sur le projet de reconstruction d'une maison de village à Maison-Saint-Gérard, la Commune n'était-elle pas plus avancée que cela dans ce projet ? En effet, le dossier pour la démolition de l'ancienne salle est bouclé et l'étude du BEP pour la création d'une nouvelle était presque complète. Cependant, ce dossier concernait l'ancien site où la salle était prévue, ce dernier a changé dernièrement suite à l'acquisition d'une parcelle dans le centre du village. Il faut donc recommencer l'étude depuis le début. Le Collège a, d'ailleurs, décidé de mettre, quoi qu'il arrive, cette fiche-projet en lot 1 tant la réflexion autour de ce dossier est mature et les démarches administratives proches de leur aboutissement.

4. Priorisation des projets

Mme Sente explique que la liste des projets constitue la partie 5 du PCDR. Elle est répartie entre quatre « lots », composés de fiches-projets rédigées par l'auteur du PCDR :

- Lot 0 : actions déjà existantes ou mises en place durant l'élaboration du PCDR, ne nécessitant pas de fiche-projet.
- Lot 1 : projets prioritaires et prévus en début de programmation (7 fiches).
- Lot 2 : projets prioritaires et prévus en milieu de programmation (10 fiches).
- Lot 3 : projets moins prioritaires et pouvant être prévus en fin de programmation (le reste).

Cette répartition n'est pas contraignante pour l'ordre de réalisation future des projets. Une fois le PCDR approuvé, un projet de lot 3 pourra être « remonté » en fonction des opportunités qui se présenteront. L'idée de la priorisation d'aujourd'hui est, principalement, de permettre au BEP de pouvoir rédiger des fiches-projets plus ou moins complètes en fonction des lots attribués à chaque projet. Ainsi, une fiche de lot 1, censée être mobilisée en premier, sera beaucoup plus développée qu'une fiche de lot 3.

Pour une bonne priorisation, plusieurs facteurs doivent être pris en compte :

- L'importance du projet et son aboutissement.
- La pertinence des projets par rapport à la stratégie du PCDR et aux besoins de la commune.
- Le stade de maturité dans la réflexion du projet.
- Réfléchir à une bonne répartition géographique, financière et en termes de type de projet par lot (dans la mesure du possible).

À ce stade de la réunion, plusieurs questions émergent de l'assemblée :

- Un membre demande comment des projets de longue durée peuvent s'intégrer dans ces lots recouvrant 3 années théoriques de validité de PCDR. Nous parlons, ici, en termes de lancement de projet, leur durée de mise en œuvre ne rentre pas en compte

dans ces délais, sachant que certains projets se finaliseront après la durée de validité du PCDR.

- Un membre, voyant la grille des subsides DR, demande si la Commune pourra demander des compléments à d'autres pouvoirs subsidiaires vu les plafonds. Il est expliqué que la philosophie des subsides DR est de toujours venir en complément d'autres sources de financement. Par exemple, les subsides DR dans la rénovation de bâtiments vont souvent de pair avec les subsides « UREBA » couvrant les performances énergétiques des bâtiments.
- Un membre signale que la première phase du projet de la scierie d'Ermeton est inquiétante. En effet, l'assainissement, les différentes études à mener et l'orientation du projet par la suite pourraient devenir un gouffre financier conséquent, d'autant plus si l'on prend en compte les coûts de mise en œuvre et de maintien en état du futur projet. À ce sujet, la volonté communale est, au minimum, d'assainir le site pour enlever ce chancre au milieu du village et permettre aux citoyens de pouvoir se le réapproprier. Tous ces éléments seront pris en compte dans les études et la décision finale sera prise quand la Commune aura toutes les informations nécessaires entre ces mains. D'où l'importance de scinder cette fiche en 2, la première servant entièrement à envisager les directions que prendra la deuxième. Concernant le bâtiment communal sur le site, un membre signale qu'il y a des infiltrations d'eau dans les toits. Le département patrimoine de la Commune est actuellement en train d'envisager les réparations à mener.

Méthodologie de priorisation

La priorisation des projets se déroule en trois étapes :

- 1) Priorisation individuelle des différents projets.
- 2) Comptabilisation des résultats.
- 3) Priorisation collective afin d'ajuster, au besoin, la liste obtenue.

Priorisation individuelle

Chaque membre reçoit :

- 5 autocollants valant 3 points, à répartir sur les projets du lot 1 ;
- 10 autocollants valant 1 point, à répartir sur les projets du lot 2, à raison d'un autocollant par fiche.

Avant de passer aux votes, il est expliqué que certaines fiches ont déjà été verrouillées dans certains lots par le Collège :

- Le projet « Création d'infrastructures d'accueil de la petite enfance (co-accueillantes ou autres) » a été placé en lot 0. La Commune vient de répondre à un appel à projets pour l'extension de la crèche communale. En fonction de l'octroi ou non de ces subsides, cette fiche pourra être réintégrée dans un autre lot.
- Les fiches concernant les 2 maisons de village de Furnaux et Maison-Saint-Gérard ont été placées en lot 1. Ces deux projets étant déjà très avancés dans les réflexions de la Commune, il est logique de les mettre dans ce lot sachant qu'il sera aussi possible de trouver un financement DR pour leurs réalisations.
- Les projets « Aménagement d'espaces en faveur de la lutte contre les inondations », « Création de logements intergénérationnels » et « Création d'une résidence-service près de la maison de repos » ont été placés en lot 3. Les raisons évoquées pour cela

sont, respectivement, la mise en œuvre prochaine de trois projets du PGRI pour lesquels la Commune a reçu des financements wallons, le manque d'éléments et de réflexions concrètes autour de ce projet de logement actuellement et **pour la maison de retraite ?.**

- À ce sujet, un membre se demande si le Collège peut déjà « verrouiller » certains projets à l'avance dans des lots précis. Il est expliqué que rien ne l'empêche dans la législation DR, que ces choix se sont toujours faits avec des arguments recevables et compréhensibles et que les membres ont encore la latitude pour prioriser les 28 autres projets restants.

Comptabilisation

La comptabilisation est réalisée par un classement au nombre de votes obtenus par chaque projet. Ci-dessous, vous trouverez le résultat de la priorisation individuelle :

Lot 1

- 16. Aménagement et sécurisation des centres de villages pour usagers faibles (44)
- 1. Création d'espaces de jeux dans chaque village (39)
- 18. Création de panneaux touristiques dans chaque village (son histoire, son folklore, son patrimoine...) (38)
- 23. Préservation et réhabilitation des sentiers pédestres (38)
- 15. Mise en œuvre du réseau structurant de mobilité douce (34)
- 10. Reconstruction d'une salle de village à Maison-Saint-Gérard (Collège)
- 11. Création d'une maison de village à Furnaux (Collège)

Lot 2

- 24. Inventaire et valorisation du Petit Patrimoine (30)
- 29. Mise en place d'actions pour soutenir le milieu associatif local et développer des synergies (30)
- 9. Création d'une salle de village à Saint-Gérard (29)
- 26. Mise en place d'actions pour la mise en valeur des produits locaux (29)
- 30. Centralisation des informations et amélioration des outils de communication existants (28)
- 8. Aménagement d'espaces en faveur de la biodiversité (27)
- 31. Valorisation et promotion de l'offre culturelle et touristique (22)
- 19. Signalisation touristique sur le RAVeL et les sentiers (20)
- 6. Création de jardins partagés à la MR Le Temps des Cerises (19)
- 27. Mesures favorisant l'accès à la terre pour les agriculteurs (19)

Lot 3

- 28. Création de projets en faveur de l'autonomie énergétique au sein de la commune (19)
- 2. Scierie d'Ermeton – phase 1 : démolition, assainissement, étude de stabilité du bâtiment communal et Masterplan sur avenir du site (18)
- 4. Aménagement de la Place d'Oret (18)
- 22. Création de zones de repos le long des sentiers et RAVeL (18)
- 5. Aménagement de la Place de Saint-Gérard (17)

- 21. Création de nouveaux circuits pédestres balisés (16)
- 25. Valoriser les points de vue paysagers (16)
- 32. Actions de sensibilisation à la préservation de la ressource eau (13)
- 34. Réalisation d'un état des lieux (sanitaire, mobilier, etc.) des églises de l'entité et réflexion sur le devenir de ces bâtiments (13)
- 20. Création de sentiers didactiques (11)
- 17. Création d'une voie douce à Saint-Gérard entre la place, le terrain de foot et la future salle (9)
- 3. Scierie d'Ermeton – phase 2 : Création d'un espace public de convivialité (7)
- 33. Mise en place de voitures partagées (4)
- 12. Création de logements intergénérationnels (Collège)
- 14. Création d'une résidence-service près de la maison de repos « Le Temps des Cerises » (Collège)
- 7. Aménagement d'espaces en faveur de la lutte contre les inondations (Collège)

Priorisation collective

Les résultats sont ensuite répartis sur trois tables (7 projets en lot 1, 10 en lot 2 et le reste en lot 3). Mme Sente procède à la présentation des résultats obtenus afin que les membres puissent les avoir en tête avant de lancer les discussions autour d'éventuels reclassements. Ci-dessous, vous trouverez le résultat de la priorisation collective :

Lot 1

- 16. Aménagement et sécurisation des centres de villages pour usagers faibles
- 1. Création d'espaces de jeux dans chaque village
- 18. Création de panneaux touristiques dans chaque village (son histoire, son folklore, son patrimoine...)
- 23. Préservation et réhabilitation des sentiers pédestres
- 15. Mise en œuvre du réseau structurant de mobilité douce
- 10. Reconstruction d'une salle de village à Maison-Saint-Gérard
- 11. Création d'une maison de village à Furnaux

Lot 2

- 24. Inventaire et valorisation du Petit Patrimoine
- 29. Mise en place d'actions pour soutenir le milieu associatif local et développer des synergies
- 9. Création d'une salle de village à Saint-Gérard
- 26. Mise en place d'actions pour la mise en valeur des produits locaux
- 30. Centralisation des informations et amélioration des outils de communication existants
- 8. Aménagement d'espaces en faveur de la biodiversité
- 31. Valorisation et promotion de l'offre culturelle et touristique
- 27. Mesures favorisant l'accès à la terre pour les agriculteurs
- 32. Actions de sensibilisation à la préservation de la ressource eau
- 2. Scierie d'Ermeton – phase 1 : démolition, assainissement, étude de stabilité du bâtiment communal et Masterplan sur avenir du site

Lot 3

- 19. Signalisation touristique sur le RAVeL et les sentiers
- 6. Création de jardins partagés à la MR Le Temps des Cerises
- 28. Création de projets en faveur de l'autonomie énergétique au sein de la commune
- 4. Aménagement de la Place d'Oret
- 22. Création de zones de repos le long des sentiers et RAVeL
- 5. Aménagement de la Place de Saint-Gérard
- 21. Création de nouveaux circuits pédestres balisés
- 25. Valoriser les points de vue paysagers
- 34. Réalisation d'un état des lieux (sanitaire, mobilier, etc.) des églises de l'entité et réflexion sur le devenir de ces bâtiments
- 20. Création de sentiers didactiques
- 17. Création d'une voie douce à Saint-Gérard entre la place, le terrain de foot et la future salle
- 3. Scierie d'Ermeton – phase 2 : Création d'un espace public de convivialité
- 33. Mise en place de voitures partagées
- 12. Création de logements intergénérationnels
- 14. Création d'une résidence-service près de la maison de repos « Le Temps des Cerises »
- 7. Aménagement d'espaces en faveur de la lutte contre les inondations

Voici quelques échanges qui ont émergé lors de cette priorisation collective :

- La fiche 2 qui concerne la première phase du projet de la scierie d'Ermeton a été remontée du lot 3 au lot 2. Ce projet est essentiel depuis de nombreuses années pour les habitants de ce village en termes de santé publique et de valorisation des espaces disponibles dans le centre de ce dernier. La Commune étant actuellement en attente de la validation de son offre de rachat par le tribunal de l'entreprise et, donc, pas encore officiellement propriétaire, ce projet n'est pas remonté en lot 1 pour l'instant. Cependant, l'assemblée est unanime sur l'importance de mener à bien ce projet.
- La fiche 32 portant sur les actions de sensibilisation et de préservation de la ressource eau est également remontée en lot 2. En effet, l'assemblée est unanime sur la nécessité de mener à bien ce genre de projet qui touche clairement à l'intérêt général, d'autant plus à la lumière du contexte que nous connaissons actuellement.
- Concernant les projets 18, 19 et 31, touchant tous à la culture et au tourisme, il a été question d'en mettre un dans chaque lot afin de répartir les efforts autour de ces sujets. C'est finalement le projet 19 « signalisation touristique sur le RAVeL et les sentiers » qui a été déplacé en lot 3, les autres gardant leur place d'origine.
- Le projet 6 pour la création de jardins partagés à la maison de repos « Le Temps des Cerises » a été déplacé en lot 3 puisqu'il s'agit d'un projet nécessitant peu de moyens et qu'il dépend également des ressources humaines et de la volonté disponible pour le mener à bien.
- Un membre se demande en quoi les projets de maisons de village à Maison-Saint-Gérard et de Furnaux seraient prioritaires par rapport à celui de Saint-Gérard. Il est expliqué que cela se justifie par l'avancée des dossiers respectifs et le délai d'attente des villageois privés de leurs salles depuis longtemps. Le projet de Saint-Gérard, quant à lui, est encore au début de son processus d'étude. De plus, il faut également penser à la priorisation de ces projets dans le temps, la Commune ne pouvant pas

financièrement mener de front autant de gros projets. Néanmoins, la volonté de le voir se concrétiser est également présente, d'où sa présence en lot 2.

5. Les prochaines étapes

Le calendrier de l'opération se poursuit comme suit :

- Été 2026 : rédaction des fiches-projets et organisation potentielle de groupes de travail.
- Automne 2026 : organisation des dernières CLDR pour finaliser le PCDR.
- Décembre 2026 : approbation du PCDR par la CLDR puis le Conseil communal.

6. Divers

Les membres de la commission n'ont pas de point divers à présenter.

Les dates des prochaines réunions ont déjà été fixées : 22 septembre, 20 octobre et 24 novembre 2026. Une réunion supplémentaire pourrait être organisée en décembre 2026, si nécessaire.

Une nouvelle adresse internet du site de l'ODR sera mise en ligne durant l'été. Cependant, l'ancienne adresse restera valable pendant encore 1 an. Un mail sera envoyé à ce sujet en temps voulu.

Pour conclure la réunion, les participants sont remerciés pour leur participation, leur écoute active des avis de chacun et les débats constructifs du jour.

Pour le Bureau Régional ESEM
de la Fondation Rurale de Wallonie

Amandine SENTE – Matteo PILATI
Agents de Développement

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Entre-Sambre-et-Meuse
Amandine SENTE – Matteo PILATI
Rue de France, 66 - 5600 Philippeville
Tél 071 66 01 90
a.sente@frw.be ou m.pilati@frw.be

Annexe 1 : liste de présence

Nom	Prénom	Présent (P) Excusé (E)
Beaufayt	Simon	P
Castaigne	Myriam	P
Chabot	Joëlle	E
Cowez	Paul	E
De Brouchoven	Diane	
Delferrière	Frédéric	P
Dewandre	Thierry	P
Dosimont	Carole	P
Dupont	Louis	P
Evrard	Xavier	E
Filée	Romualdo	E
Gérard	Pierre	E
Gérard	Aline	P
Hamès	Véronique	
Jallet	Pierre	P
Janssens	Nathalie	E
Lambiotte	Mathilde	E
Marique	Etienne	P
Petit	Marcel	P
Petit	René	
Petruzzi	Sabrina	P
Polet	Magali	P
Poncelet	Benoît	P
Regnier	Françoise	P
Thirant	Christian	P
Vandenberghe	Nathalie	P
Vandenberghe	Joseph	
Vincent	Harold	P
Vittor	Benoît	P
Wauthy	Françoise	P
Woine	Philippe	P
Léglise	Françoise	P
Laffineur	Aurélien	P
Ruth	Jean-Benoît	
Adam	Jean	
Chenut	Karen	P
Jacqmain	Adrien	P
Kaisin	Christian	P
Maquille	Arnaud	
Pindeville	Emilie	
Delsaut	Virginie	P
Pilati	Matteo	P
Sente	Amandine	P